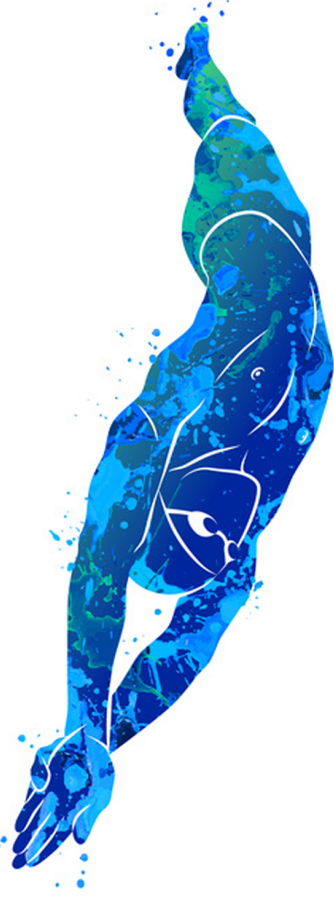


DEVENIR MAITRE NAGEUR-SAUVETEUR AVEC LE



BPJEPS

Activités Aquatiques et de la Natation

LE METIER ET LES DEBOUCHÉS

Les titulaires du BPJEPS activités aquatiques et de la natation portent le titre de maître-nageur-sauveteur.

Il intervient auprès de tout public, du bébé à la personne âgée.

Il est polyvalent dans les domaines de la natation et est compétent pour :

- Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement jusqu'au 1er niveau de compétition.
- Conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire et d'enseignement des différents nages.
- Conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques (bébés nageurs, aquagym, aquabiking etc.).
- Assurer la sécurité des pratiquants, des baignades, des lieux de pratiques et des pratiques.
- Assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air.
- Gérer un poste de secours.
- Participer au fonctionnement de la structure.

- Dans un emploi durable à temps plein ou partiel.
- Pendant la journée mais aussi en soirée et week end.
- Principalement au sein de piscines publiques, privées et d'associations.



LES PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES

- Avoir 18 ans et plus.
- Être titulaire du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ou JAPD).
- PSEI en cours de validité.
- BNSSA en cours de validité.

LES EPREUVES DE SELECTION

- Test des exigences préalables : Réaliser un 800 m nage libre en moins de 15 minutes (épreuve éliminatoire).
- Une épreuve pratique 100 mètres 4 nages chronométrée (selon les règles de la FINA).
- Une épreuve écrite d'analyse de document (1 heure).
- Un entretien individuel avec un jury (15 minutes).

LA FORMATION

La formation est précédée d'un positionnement permettant d'évaluer les acquis du stagiaire afin de construire un plan individuel de formation.

Elle comprend 4 Unités Capitalisables (UC) constitutives du diplôme et spécifiées dans l'arrêté du 21 juin 2016 :

- 2 UC transversales à tous les BPJEPS :
 - UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
 - UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- 2 UC de la mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) :
 - UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.
 - UC4 : mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.



Les contacts

Directeur de l'organisme de formation
Sylvain ROUX, Tél : 89 522 340
Sylvainroux.ftn@gmail.com

Secrétariat
Françoise CLAIREFOND, Tél : 89 422 123
fnfp.ftn@gmail.com

Responsable de la formation
Mélisa PAYEN, Tél : 89 530 377
Melisa.infp@gmail.com



L'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 31 juillet 2017

Dossier :

- A retirer à la Fédération Tahitienne de Natation.
- Ou à télécharger sur tahiti.fnatation.fr
- Puis à renvoyer ou à déposer à la INFP BP : 1794, 98713 PAPEETE.

LES TARIFS

- 540 000 CFP pour un parcours complet de formation en financement personnel.
- Frais administratifs : 2000 CFP + frais des tests : 3000 CFP.
- Possibilité de financement (se renseigner auprès de la FTN).

LE CALENDRIER DE LA FORMATION

- Durée : Du 28 août 2017 au 25 mai 2018.
- 1013 heures : 603 heures en centre de formation et 410 heures en structure.
- Tests de sélection : du 16 au 17 août 2017.
- Positionnement : le 18 août 2017.